



BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ETAT DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - tél. 021 / 316 40 50 - fax 021 / 316 40 52

Note à la presse

## **Renvoi de requérants d'asile déboutés ce jour**

A propos de l'exécution de mesures de contrainte ce matin à l'endroit de deux requérants d'asile déboutés, les deux conseillers d'Etat socialistes et le conseiller d'Etat vert ont fait savoir à leurs partis respectifs qu'ils avaient été mis en minorité au sein du Conseil d'Etat, en février, sur le renvoi contraint des requérants célibataires.

Les requérants célibataires, selon la décision du Conseil d'Etat, n'étaient pas au bénéfice de la suspension des mesures de contrainte.

L'autorisation de porter à la connaissance de leurs partis respectifs leur désaccord sur ce point avait été accordée par le collège gouvernemental aux magistrats de la minorité. Cette manière de procéder est conforme aux usages internes du gouvernement pour la gestion des problèmes de la discipline collégiale.

Les trois conseillers d'Etat concernés s'abstiendront de toute déclaration publique à ce sujet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 avril 2005